

Insertion professionnelle des personnes présentant une déficience intellectuelle

AMNAH AL-TEKREETI & MELODY BAPTISTA SANTOS

Amnah.al-tekreeti@edu.hefr.ch
Melody.baptistasantos@edu.hefr.ch



INTRODUCTION

Notre travail analyse l'insertion professionnelle de jeunes adultes de 18 à 25 ans présentant une déficience intellectuelle légère, avec un focus sur l'accès au marché du travail primaire.

Elle met en lumière les obstacles rencontrés malgré les dispositifs de soutien existants, ainsi que les enjeux d'autonomie, de participation sociale et de reconnaissance.

L'étude vise à identifier les leviers et les modalités d'accompagnement permettant une intégration professionnelle adaptée, durable et éthiquement fondée.

RÉSULTATS

Sur la base des résultats, l'insertion professionnelle des jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle légère se construit dans une tension entre soutien et contrôle, autonomie et dépendance.

Globalement, les recherches montrent que la qualité de la relation d'aide et la reconnaissance des compétences constituent des leviers centraux d'autodétermination.

Cependant, les cadres institutionnels et sociétaux tendent à limiter cette dynamique par des exigences de rentabilité et des dispositifs standardisés.

Ainsi, l'autodétermination se développe surtout là où les professionnel·les disposent d'une marge de manœuvre suffisante pour adapter l'accompagnement, tout en conciliant les contraintes organisationnelles et éthiques.

MATÉRIEL & OUTILS

Sur la base de l'analyse de cinq articles scientifiques, la littérature met en évidence plusieurs outils mobilisés pour soutenir l'insertion professionnelle de notre public cible, notamment :

- des bilans de compétences combinant inventaires standardisés, grilles d'observation et outils en FALC,
- des outils relationnels favorisant la participation et l'analyse des interactions
- des outils de planification de la transition centrés sur l'autodétermination (Carte routière).

CONCLUSION

L'insertion professionnelle des jeunes adultes avec une DI légère dépend moins de leurs capacités que des normes sociales, des institutions et du système d'emploi.

Elle se construit dans une tension entre reconnaissance et exigences de performance, qui limitent l'inclusion.

→ Des dispositifs flexibles et une réelle autodétermination sont nécessaires.

→ L'inclusion repose sur une responsabilité collective (institutions, employeurs, travail social, société).

RÉFÉRENCES

Julien-Gauthier F., Ruel J., Moreau A.C., Martin-Roy S. (2021)
Cudré-Mauroux A., Piérart G., Vaucher C. (2020)
Veyre A., Petitpierre G. (2021)
Antonin-Tattini V. (2014)
Jaffrès F. (2025)